

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.06

**Vente parcelle lieudit « Bellevue », cadastrée section KP n° 145
aux Consorts MONGUILLOT**

Monsieur MILHAC rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section KP n° 145 sise lieudit « Bellevue » à Marmande.

En 1999, après le passage du géomètre du cadastre, cette parcelle a fait l'objet d'un transfert au profit de la commune.

Ce transfert n'a jamais été régularisé par un acte notarié.

Aujourd'hui, les anciens propriétaires (Madame MONGUILLOT Monique, Madame MONGUILLOT-RUIZ Céline, Madame MONGUILLOT Pascale, Monsieur MONGUILLOT François) souhaitent racheter à la commune cette parcelle qui fait partie intégrante de leur jardin.



Cette parcelle n'a aucune utilité pour la commune et l'entretien est assuré par les propriétaires riverains (futurs acquéreurs).

Il convient aujourd'hui de valider cette cession par un acte authentique devant notaire moyennant un euro.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Accepte** la cession de la parcelle cadastrée section KP n° 145 pour une superficie totale de 1155 m² au profit des Consorts MONGUILLOT demeurant 1327 Route des Hauts de Magdeleine à Marmande moyennant un euro
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître DIEZ-BESSA, notaire de la Commune, sise à MARMANDE
- Dit** que les frais de notaire seront à la charge des Consorts MONGUILLOT
- Autorise** M. le MAIRE, ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2023

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

